

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

FORMULE INTERNATIONALE

DESTINATAIRE

RÉCÉPISSÉ EN CAS DE TRANSFERT
délivré en vertu de la règle 7.1 par
l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE
identifiée à la page suivante

NOM ET ADRESSE
DU DÉPOSANT

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Référence d'identification donnée par le DÉPOSANT :	Numéro d'ordre attribué par l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE :
II. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE À PARTIR DE LAQUELLE LE TRANSFERT A ÉTÉ EFFECTUÉ	
Nom :	
Adresse :	
III. NUMÉRO D'ORDRE ATTRIBUÉ PAR L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE CITÉE SOUS LE CHIFFRE II	
IV. DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE	
Le déposant a indiqué à l'autorité de dépôt internationale citée sous le chiffre II	
<input type="checkbox"/> une description scientifique	
<input type="checkbox"/> une désignation taxonomique proposée	
(Cocher ce qui convient)	

RÉCEPTION ET ACCEPTATION

Un échantillon du micro-organisme identifié sous le chiffre I a été transféré par l'autorité de dépôt internationale citée sous le chiffre II et est accepté par l'autorité de dépôt internationale délivrant le présent récépissé, qui l'a reçu
le (date du transfert).

VI. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

Nom et adresse :

Adresse électronique ¹ :

Numéro de téléphone ¹ :

Signature(s) de la (des) personne(s) compétente(s) pour représenter l'autorité de dépôt internationale ou de l'(des) employé(s) autorisé(s) :

Date :

¹ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.